



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 10 AVRIL 2026**

AFFAIRE N° 03-20260410

**ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET ÉVENTUELLEMENT
DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois d'avril à neuf heures et vingt minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 3 avril 2026, sous la présidence de Monsieur LANDRY Christian, le doyen d'âge (à l'affaire n° 01-20260410) et de celle de Monsieur CHAUSSALET Alexis, le Président (de l'affaire n° 02-20260410 à l'affaire n° 04-20260410).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : **48**

Présents : **46**

Absents représentés : **02**

Absents : **00**

ÉTAIENT PRÉSENTS

- Commune du Tampon -

CHAUSSALET Alexis, ODAYEN Danon, DUCROUX Éric, LAURET Pauline, PICARD Aurélien, GAUTHIER VIDOT Christine, LA PORTE Gilbert, OTAL Candy, DIJOUX Cédric, Olichon Christelle, IDMONT Corentin, MURAT Marie-Pierre, LEBOT Dominique, LOUARN Katell, CAZAL Rémi, BÉLAIR Céline, DALLOU Jean-Eudes, NATY Nadège.

THIEN-AH-KOON Patrice, BENARD Monique, HOARAU Jacquet, ELIZEON ABMON Liliane, PICARDO Bernard (de l'affaire n° 01-20260410 à l'affaire n° 03-20260410 – Election du 2^e Vice-Président), BASSIRE Nathalie (de l'affaire n° 01-20260410 à l'affaire n° 03-20260410 – Election du 11^e Vice-Président).

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick, BENARD Fiona, HOAREAU Sylvain, MUSSARD Rose Andrée, CARDIN François, LEJOYEUX Marie Andrée, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LANDRY Christian, JAVELLE Blanche Reine, VIENNE Axel, BATIFOULIER Jocelyne, MUSSARD Harry, DAMOUR Colette, COURTOIS Lucette, HOAREAU Emile.

LEBON Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

CLAIN Camille, RIVIERE Garry.

BEGUE Patrick.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, TURPIN Clarita.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

PICARDO Bernard représenté par ABMON Liliane (de l'affaire n° 03-20260410 – Election du 3^e Vice-Président à l'affaire n° 04-20260410),
BASSIRE Nathalie représentée par RIVIERE Olivier (de l'affaire n° 03-20260410 – Election du 12^e Vice-Président à l'affaire n° 04-20260410).

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude représenté par LEBRETON Patrick.

FONTAINE Marie France représentée par LEBON Louis Jeannot.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame OTAL Candy a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 03-20260410

ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS ET EVENTUELLEMENT DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Le Président rappelle qu'une fois le nombre de vice-présidents arrêté par le Conseil communautaire et, le cas échéant, celui des autres membres du bureau, il y a lieu de procéder à leur élection.

L'élection des vice-présidents a lieu au scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

Il est à noter que la parité n'est pas obligatoire dans les bureaux communautaires.

L'article LO 2122-4-1 du CGCT interdit aux personnes n'ayant pas la nationalité française d'être élues maire ou adjoint. Par analogie, un ressortissant d'un pays de l'Union Européenne, s'il peut être candidat au mandat de conseiller communautaire ne peut cependant pas être élu à un poste de président ou de vice-président.

Le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

L'ordre de l'élection des vice-présidents détermine leur rang.

Un scrutin doit avoir lieu pour l'élection de chacun des vice-présidents.

S'agissant des éventuels autres membres du bureau, il convient d'appliquer les mêmes modalités que pour l'élection des vice-présidents.

Il convient donc de procéder à l'élection successive de chacun des vice-présidents, au scrutin uninominal à trois tours.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-2 et L.5211-10,

Il est donc proposé à l'Assemblée de procéder à l'élection des Vice-Présidents et éventuellement des autres membres composant le bureau.

I – Le déroulement du scrutin

L'élection de chacun des Vice-présidents a lieu successivement selon les modalités ci-dessous.

A l'unanimité des suffrages, le bureau est composé comme suit :

- président du bureau de vote : M. LANDRY Christian,
- les assesseurs : M. LEBON David, M. DUCROUX Eric,
- les scrutateurs : M. MUSSARD Harry, M. DIJOUX Cédric,
- la secrétaire : Mme OTAL Candy.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Communauté d'Agglomération du Sud. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

II – Élection des Vice-Présidents

II – 1. Élection du 1^{er} Vice-Président

La candidature de Monsieur LEBRETON Patrick est enregistrée.

Résultats du premier tour du scrutin :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	48
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :	06
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .	04
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :	38
f. Majorité absolue :	25

Monsieur LEBRETON Patrick a obtenu 38 voix.

Monsieur LEBRETON Patrick a été proclamé 1^{er} Vice-Président et a été immédiatement installé.

II – 2. Élection du 2^e Vice-Président

La candidature de Madame CLAIN Camille est enregistrée.

Résultats du premier tour du scrutin :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :.....	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :.....	48
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :	01
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .	00
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :	47
f. Majorité absolue :.....	25

Madame CLAIN Camille a obtenu 47 voix.

Madame CLAIN Camille a été proclamée 2^e Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

II – 3. Election du 3^e Vice-Président

La candidature de Monsieur IDMONT Corentin est enregistrée.

Résultats du premier tour du scrutin :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :.....	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :.....	48
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :	07
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .	00
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :	41
f. Majorité absolue :.....	25

Madame IDMONT Corentin a obtenu 41 voix.

Monsieur IDMONT Corentin a été proclamé 3^e Vice-Président et a été immédiatement installé.

II – 4. Élection du 4^e Vice-Président

La candidature de Monsieur MUSSARD Harry est enregistrée.

Résultats du premier tour du scrutin :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :.....	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :.....	48
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :	10
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .	00
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :	38
f. Majorité absolue :	25

Monsieur MUSSARD Harry a obtenu 38 voix.

Monsieur MUSSARD Harry a été proclamé 4^e Vice-Président et a été immédiatement installé.

II – 5. Élection du 5^e Vice-Président

La candidature de Madame ODAYEN Danon est enregistrée.

Résultats du premier tour du scrutin :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :.....	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :.....	48
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :	07
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .	01
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :	40
f. Majorité absolue :	25

Madame ODAYEN Danon a obtenu 40 voix.

Madame ODAYEN Danon a été proclamée 5^e Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

II – 6. Élection du 6^e Vice-Président

La candidature de Monsieur HOAREAU Sylvain est enregistrée.

Résultats du premier tour du scrutin :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :.....	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :.....	48
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :	08
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .	02
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :	38
f. Majorité absolue :.....	25

Monsieur HOAREAU Sylvain a obtenu 38 voix.

Monsieur HOAREAU Sylvain a été proclamé 6^e Vice-Président et a été immédiatement installé.

II – 7. Élection du 7^e Vice-Président

La candidature de Monsieur RIVIERE Garry est enregistrée.

Résultats du premier tour du scrutin :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :.....	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :.....	48
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :	06
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .	01
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :	41
f. Majorité absolue :.....	25

Monsieur RIVIERE Garry a obtenu 41 voix.

Monsieur RIVIERE Garry a été proclamé 7^e Vice-Président et a été immédiatement installé.

II – 8. Élection de la 8^e Vice-Présidente

La candidature de Monsieur PICARD Aurélien est enregistrée.

Résultats du premier tour du scrutin :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :.....	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :.....	48
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :	07
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .	01
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :	40
f. Majorité absolue :	25

Monsieur PICARD Aurélien a obtenu 40 voix.

Monsieur PICARD Aurélien a été proclamé 8^e Vice-Président et a été immédiatement installé.

II – 9. Élection du 9^e Vice-Président

La candidature de Madame JAVELLE Blanche Reine est enregistrée.

Résultats du premier tour du scrutin :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :.....	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :.....	48
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :	08
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .	03
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :	37
f. Majorité absolue :	25

Madame JAVELLE Blanche Reine a obtenu 37 voix.

Madame JAVELLE Blanche Reine a été proclamée 9^e Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

II – 10. Élection du 10^e Vice-Président

La candidature de Monsieur LA PORTE Gilbert est enregistrée.

Résultats du premier tour du scrutin :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :.....	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :.....	48
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :	08
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : ..	00
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :	40
f. Majorité absolue :.....	25

Monsieur LA PORTE Gilbert a obtenu 40 voix.

Monsieur LA PORTE Gilbert a été proclamé 10^e Vice-Président et a été immédiatement installé.

II – 11. Élection du 11^e Vice-Président

La candidature de Monsieur LANDRY Christian est enregistrée.

Résultats du premier tour du scrutin :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :.....	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :.....	48
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :	06
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : ..	02
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :	40
f. Majorité absolue :.....	25

Monsieur LANDRY Christian a obtenu 40 voix.

Monsieur LANDRY Christian a été proclamé 11^e Vice-Président et a été immédiatement installé.

II – 12. Élection du 12^e Vice-Président

La candidature de Madame OTAL Candy est enregistrée.

Résultats du premier tour du scrutin :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	48
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :	06
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .	01
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :	41
f. Majorité absolue :	25

Madame OTAL Candy a obtenu 41 voix.

Madame OTAL Candy a été proclamée 12^e Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

II – 13. Élection du 13^e Vice-Président

La candidature de Madame DAMOUR Colette est enregistrée.

Résultats du premier tour du scrutin :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	48
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) :	09
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .	02
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :	37
f. Majorité absolue :	25

Madame DAMOUR Colette a obtenu 37 voix.

Madame DAMOUR Colette a été proclamée 13^e Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,**



Candy OTAL

Le Président de la CASUD,



Alexis CHAUSSALET



Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 17/04/2026